

SIX
EXCHANGE
REGULATION

ONBOARDING
CONNEXOR[®]
REPORTING

ONBOARDING **CONNEXOR®** REPORTING

Table des matières

1. Introduction
2. Tiers autorisés
3. Enregistrement / Inscription
4. Token et PIN
5. Personnes déjà enregistrées

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, à partir du 1er octobre 2021, les émetteurs de droits de participation cotés à titre primaire doivent désormais utiliser exclusivement la plateforme d'annonce électronique «CONNEXOR® Reporting» pour transmettre leurs annonces événementielles à SIX Exchange Regulation AG (SER).

Lors de la diffusion d'annonces événementielles, les dispositions de l'art. 7 ss. de la Directive concernant la publicité événementielle (DPE) doivent également être prises en compte. CONNEXOR® Reporting ne remplace pas la diffusion aux destinataires assignés. CONNEXOR® Reporting sert uniquement à la transmission sécurisée et confidentielle des annonces événementielles à SIX Exchange Regulation AG. Les annonces événementielles ne sont transmises par SIX Exchange Regulation AG ni en interne, ni en externe, et il n'y a pas de publication effectuée par SIX Exchange Regulation AG.

Il faut veiller à la diffusion simultanée des annonces événementielles aux destinataires (y compris SER). L'introduction de CONNEXOR® Reporting pour les annonces événementielles n'a aucun impact sur la pratique actuellement en vigueur et sur les obligations de l'envoi simultané à tous les destinataires (art. 10 al. 2 DPE).

Les émetteurs d'instruments dérivés, d'emprunts, de droits convertibles, de placements collectifs de capitaux et de droits de participation cotés à titre secondaire continuent de transmettre leurs annonces événementielles à SER par e-mail.

2

Tiers autorisés

CONNEXOR® Reporting offre aux émetteurs la possibilité d'enregistrer les collaborateurs ou tiers autorisés pour exécuter la publicité événementielle et les devoirs d'annonce réguliers. Selon si l'enregistrement a lieu pour des collaborateurs de l'émetteur ou des tiers autorisés, le processus d'enregistrement varie légèrement. Nous allons explicitement indiquer les différences dans ce qui suit.

Si l'émetteur mandate des tiers (avocats, conseillers, etc.) pour exécuter les devoirs d'annonce réguliers et/ou de publicité événementielle, il faut en informer SER par écrit par e-mail à **connexor-reporting@six-group.com** en indiquant le nom et l'adresse des personnes mandatées (y compris le numéro de téléphone et l'adresse e-mail). La procuration signée doit être jointe à cet e-mail. Il est aussi possible de renvoyer les indications et la procuration par voie postale à SIX Exchange Regulation AG, Listing, Hardturmstrasse 201, Postfach, CH-8021 Zürich. Les coordonnées et la procuration doivent être remises au préalable à SER. Le processus d'enregistrement ne pourra être lancé qu'après cela.

3

Enregistrement / Inscription

En plus de l'identifiant d'utilisateur et du PIN, pour des raisons de sécurité, l'accès à CONNEXOR® Reporting est possible uniquement via des tokens matériels ou logiciels (composants pour l'identification et l'authentification d'utilisateurs). Il est recommandé que plusieurs personnes disposent d'un token. Ainsi, il est possible de garantir que, par exemple, en cas de congés ou d'arrêts maladie, les annonces/messages puissent être transmis-e-s dans les délais à SER.

Veuillez noter que la vérification de l'enregistrement et l'activation de l'accès à CONNEXOR® Reporting peuvent prendre jusqu'à quelques jours.

Pour s'inscrire, le futur utilisateur doit cliquer sur le lien direct suivant et sur **"Registration"** (CONNEXOR® Reporting): ser-ag.com/connexorreporting



3.1

Étape 1

Dans une première étape, le futur utilisateur doit remplir les champs obligatoires avec ses indications.



The screenshot shows the 'Your Company Details' section of the registration form. It includes fields for Company Name, Location of the Issuer (with a note to use the issuer's name), Company Address, Postal Code, City, Country, and Correspondence Language. A 'Next' button is visible at the bottom left.

Dans le champ **«Your Company details»**, il faut communiquer des informations relatives à l'employeur du futur utilisateur. Si le futur utilisateur fait partie des collaborateurs de l'émetteur, il faut indiquer des informations relatives à l'émetteur. Si le futur utilisateur est un tiers autorisé, les indications ne concernent pas l'émetteur mais l'entreprise pour laquelle le tiers travaille (p. ex.: «XY Avocats SA»).

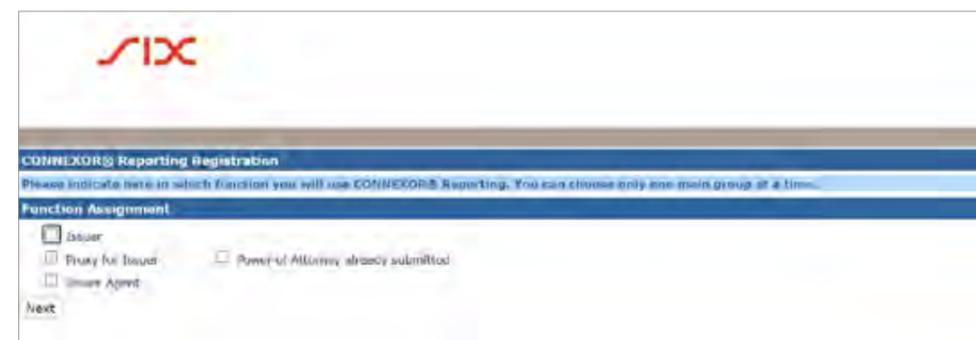
Dès que les champs sont entièrement et correctement remplis, il est possible de cliquer sur **«Next»**.

3.2

Étape 2

Ensuite, le futur utilisateur doit indiquer dans quelle fonction il souhaite utiliser CONNEXOR® Reporting. Les collaborateurs de l'émetteur qui souhaitent s'enregistrer en tant que futur utilisateur doivent sélectionner **«Issuer»**.

Les tiers (avocats, conseillers, etc.) qui sont chargés de l'exécution des devoirs d'annonce réguliers et/ou de la publicité événementielle doivent être autorisés par les émetteurs (voir le paragraphe 2 précédent). Après que SER ait reçu les informations et l'autorisation, les tiers autorisés peuvent poursuivre l'enregistrement en sélectionnant **«Proxy for Issuer»** et **«Power of Attorney already submitted»**. Ensuite, il est possible de cliquer sur **«Next»**.



The screenshot shows the 'Function Assignment' section of the registration form. It includes three radio button options: Issuer, Proxy for Issuer, and Power of Attorney already submitted. A 'Next' button is visible at the bottom left.

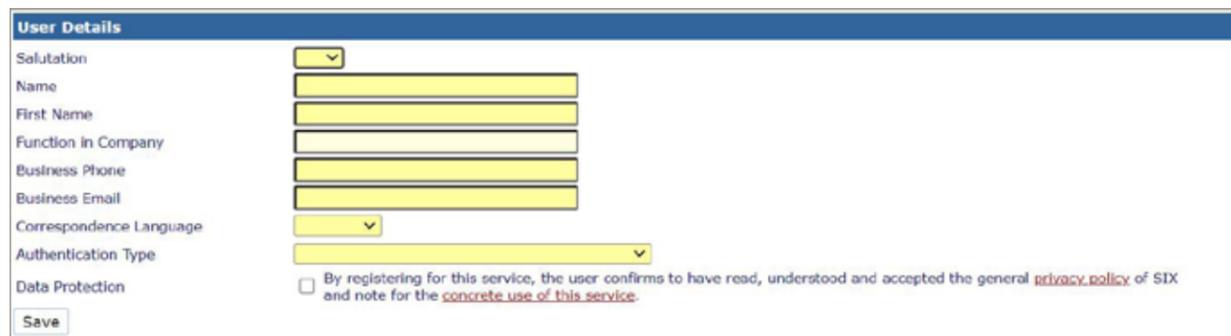
3.3

Étape 3

Après, le futur utilisateur sélectionne «**Add User**».



Une fenêtre pop-up s'ouvre et le futur utilisateur peut saisir ses détails de contact.



Le futur utilisateur doit accepter la Déclaration de protection des données et choisir un «**Authentication Type**». Pour le «**Authentication Type**», il est possible de choisir entre «**RSA Secure ID Token**» ou «**Futurae Auth**». Pour le premier, il s'agit d'un token matériel de RSA et pour le dernier, d'un token logiciel resp. d'une application mobile de Futurae. Dès que l'enregistrement et l'indication de la solution d'authentification souhaitée (token matériel de RSA ou application mobile de Futurae) ont été réceptionnés par SER, le token RSA (token matériel) est transmis à la personne que l'émetteur a indiqué à SER en tant qu'interlocuteur pour les devoirs d'annonce réguliers resp. de la publicité événementielle, conformément à l'art. 9 de la DDAR. Les données d'accès pour l'application mobile de Futurae sont directement transmises au futur utilisateur dès que l'interlocuteur pour les devoirs d'annonce réguliers resp. les devoirs de la publicité événementielle a donné son autorisation écrite auprès de l'émetteur SER.

Ensuite, il faut enregistrer les indications et le futur utilisateur peut poursuivre en cliquant sur «**Save**».

3.4

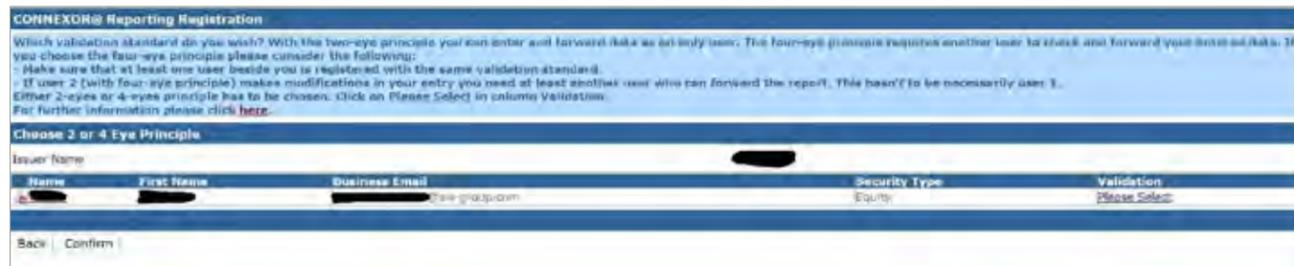
Étape 4 (uniquement pour les tiers autorisés)



3.5

Étape 5

Après que le tiers autorisé a choisi l'émetteur resp. que la personne employée par l'émetteur a finalisé l'étape 3, le futur utilisateur est invité à sélectionner la méthode de validation.



Lors de l'enregistrement, le futur utilisateur doit choisir le principe du contrôle simple ou double contrôle. Pour le principe du contrôle simple, l'utilisateur peut saisir les annonces/messages et les envoyer directement à SER. Pour le principe du double contrôle, la première personne saisit l'annonce/le message et une deuxième personne doit «**Confirm**» celle-ci/celui-ci. La deuxième personne peut également modifier l'annonce/le message. Dans ce cas, l'annonce/le message peut soit être autorisée par une autre personne, dans la mesure où l'utilisateur ayant effectué les modifications dispose du principe du double contrôle, ou bien il peut envoyer directement l'annonce/le message à SER dans la mesure où il dispose du principe du contrôle simple.

Les utilisateurs qui saisissent et envoient les annonces/messages pour un émetteur peuvent disposer individuellement du principe du contrôle simple ou du principe du double contrôle. Cependant, d'un point de vue factuel, il est exclu que pour un émetteur, seule une personne se fasse enregistrer pour le CONNEXOR® Reporting avec le principe du double contrôle, car dans ce cas, aucune annonce/aucun message ne peut être envoyée à SER. En outre, il est déconseillé qu'une société fasse enregistrer deux personnes disposant toutes deux du principe du double contrôle. En cas d'absence d'une personne, l'autre personne ne serait pas en mesure de transférer une annonce/un message via CONNEXOR® Reporting.



3.6

Étape 6

À la dernière étape de l'enregistrement, il faut choisir l'autorisation (rôle). Le futur utilisateur peut choisir «**Adhoc**», «**Reporting Obligation**» ou «**Both**» en tant que rôle. Afin de transmettre des annonces événementielles à SER, le rôle «**Événementiel**» doit être sélectionné, pour la réalisation de devoirs d'annonce réguliers, le rôle «**Reporting Obligation**» et pour la réalisation des deux devoirs, le rôle «**Both**».

Désormais, le futur utilisateur peut confirmer l'enregistrement en cliquant sur «**Save**» et le finaliser en cliquant sur «**Confirm**» dans la fenêtre principale.

Ensuite, l'enregistrement est confirmé et un e-mail de confirmation est envoyé au futur utilisateur.



4

Token et PIN

Lors de la première connexion à CONNEXOR® Reporting, l'utilisateur doit définir les instructions envoyées par SIX SIS AG pour la RSA Secure ID Self-Service Console resp. les instructions pour l'application de Futurae afin de définir son PIN personnel. Si la connexion à l'outil n'est pas possible, il faut contacter le centre de services (servicedesk@sisclear.com, tél.: +41 58 399 4848).

Si des détenteurs d'un token n'ont plus besoin de celui-ci, il faut en informer sans tarder SER par e-mail (connexor-reporting@six-group.com) (blocage et éventuellement retour du token). Sous certaines conditions, il est possible de «réécrire» le token au nom d'un nouvel utilisateur. À ce sujet, SER doit être contacté via l'adresse e-mail susmentionnée. En cas de perte du token, il faut également contacter SER sans tarder.

5

Personnes déjà enregistrées

Les personnes disposant déjà d'un identifiant CONNEXOR® Reporting et qui complètent leur rôle existant avec un autre rôle ou qui souhaitent se désinscrire des rôles existants, sont priées de contacter l'adresse suivante (connexor-reporting@six-group.com, tél.: +41 58 399 29 13 / +41 58 399 21 52).

Les tiers autorisés qui disposent déjà d'un CONNEXOR® Reporting Login et qui souhaitent ajouter un autre rôle à leur rôle existant doivent s'inscrire sous le lien direct suivant ser-ag.com/connexorreporting et suivre de la même manière les instructions d'inscription ci-dessus.

